

Décision n° 2024- 268

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240911-DEC2024-268-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2024

NOMENCLATURE : 01 - 01

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 POUR LA MISE A NIVEAU, INSTALLATION, MODERNISATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION ET D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens – Liévin.

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSSENS,

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

Vu le code de la commande publique, et en particulier l'article R 2194-8,

Vu la décision n°2021-284, en date du 12 octobre 2021, portant sur l'attribution du contrat à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INFRA NORD,

Vu la décision n°2023-88 du 10 mars 2023, relative à l'avenant n°1,

Considérant qu'en raison du transfert des bureaux du CCAS dans un bâtiment communal situé au 83 avenue Van Pelt, il y a lieu d'installer un système d'alerte absent, dans ces locaux,

Considérant que ce système d'alerte fait l'objet de l'intégration d'une nouvelle ligne au BPU,

Considérant la nécessité d'intégrer le catalogue LEGRAND en raison de l'évolution des besoins,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant 2 au contrat MISE A NIVEAU, INSTALLATION, MODERNISATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION ET D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN – AF21045 - avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA NORD dont le siège social se situe : 3, zone Porte d'Estaires – Route d'Estaires – 59480 LA BASSEE, RCS n° 388 781 551 Lille Métropole. Cet avenant permet la création de la ligne 3.6 « Module ADAM-6050-D + Alimentation RAIL DIN 230VAC/24VDC 15,2W MEAN WELL HDR-15-24 » dont le prix unitaire est de 451.80 € HT, ainsi que l'intégration en ligne 16.1.e. du catalogue LEGRAND avec une remise.

ARTICLE 2 : Cet avenant n'impacte pas le montant maximum du contrat. Il sera passé pour une durée allant de la notification du dit avenant jusqu'aux termes du contrat.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024 et prévus aux suivants.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la vie de la cité, l'accès aux services publics et ressources internes et le comptable public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, ce qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 11-09-2024

Pour le Maire,

L'adjoint au Maire,

Pierre MAZURE

